

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2019

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jean-Pierre Botteron, M. Benoît Chagny, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Excusés : Jany Cancela (pouvoir à Françoise Coquillion), Annick Desplace (pouvoir à Jean-Paul Robin)

Secrétaire de séance : Anne-Marie Fuet

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2019.

Informations

Mandatement des dépenses supérieures à 500 €

Schiller France : défibrillateur = 2 020.20€ - Goncalves Tiago : peinture hall garderie = 2 052.36€ - Journal du bâtiment : annonce légale procédure adaptée espace loisirs = 637.48€ - UBC ingénierie : phase PRO DCE = 1 819.80€ - Suez : consommation bâtiments communaux = 3 530.99€ - EDF Collectivités : consommation bâtiments communaux = 4 276.01€ - Engie : consommation bâtiments communaux = 5 053.12€ - Adelya : produits ménagers = 640.86€ - Kaliptis : produits ménagers = 796.05€ - Plattard négoce : fournitures travaux maison associative = 1 012.76€ - Envol bureau : fournitures administratives = 1 503.71€ - Fournitures scolaires = 1 149.02€ - CM CIC Leasing : loyers téléphones 1^{er} trimestre = 572.40€.

BNP Paribas : loyers + maintenance photocopieurs 1^{er} et 2^{ème} trimestre = 3 042€ - Fabrik et sens : changement serrure local voirie = 654€ - Techniques nouvelles : alimentation plonge multiservices = 584.93€ - MTB : remplacement ventilateur chaudière mairie = 1 573.80€ - Techniques nouvelles : remplacement chauffe-eau logement mairie = 717.32€ - Techniques nouvelles : remplacement chauffe-eau auberge = 805.31€ - Garage Garon : maintenance boxer = 656.86€ - Girard Leclerc : maintenance tracteur = 621.86€ - Girard Leclerc : réparation lame à neige = 808.62€ - MTB : contrat de maintenance = 1 547.09€ - SEB : contrat sécurité ERP = 949.50€ - ARG solutions : contrat de maintenance logiciels état civil cimetières = 1 128€ - Aviva : assurance catastrophes naturelles = 7 229€ - Axa : assurance multirisques informatique = 589.17€ - Rod et Sèv : banquet des pompiers = 595€ - Dg promo : bulletin communal = 2 038.30€ - CDG 69 : mission assistance juridique = 984€ - CCSB : assistant de prévention = 2 644.95€ - SDMIS : contribution 1^{er} et 2^{ème} trimestre = 9 142€ - Sybémol : participation 2019 = 10 386.19€.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil :

- d'un courrier de la Région accordant une subvention de 20 000 € pour les travaux de réparation des poteaux de soutènement des charpentes en bois lamellé-collé et capotage des parties extérieures de la salle des sports.
- d'un courrier de Brice Martin et Laetitia Barroso concernant un projet de mise en place d'ateliers à visée démocratique et philosophique. Un rendez-vous leur sera proposé avec Monsieur le Maire.
- de trois courriers d'habitants refusant l'installation de compteurs Linky.
- d'un courrier du GFA Labruyère concernant une parcelle marquée en emplacement réservée sur le PLU, située en limite du cimetière du bourg. Courrier confié à la commission urbanisme.
- qu'un recrutement est en cours pour une embauche d'un contrat saisonnier, de mi-juin à fin août pour l'arrosage des fleurs et l'entretien des espaces verts.
- que Martine Dumontet, adjoint administratif au secrétariat de mairie, va faire valoir son droit à la retraite prochainement. Un recrutement est en cours pour son remplacement sur un temps de travail de 28 heures hebdomadaire.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente plusieurs DIA :

- Pour les parcelles 079 AR 90 et 079 AR 97 «132, rue du chemin de fer ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour les parcelles AL 215 et AL 217 « 25, rue du bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour la parcelle 079 AM 69 « les Rampaux ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

PLU : Demande de modification à la CCSB

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, rappelle le souhait évoqué par une partie de la commission urbanisme d'apporter des ajustements au PLU communal approuvé le 20 juillet 2017 par la CCSB. Il est précisé que le PLUi-H dont l'étude vient de débuter ne sera pas approuvé avant 2023.

Ces ajustements porteraient sur la création de 2 STECAL, le repérage de bâtiments pour des changements de destination et l'intégration de la carte des aléas au PLU après adaptations éventuelles. Pour ce faire, la CCSB exerçant la compétence en matière d'urbanisme, il est proposé d'autoriser le maire à solliciter cette modification du PLU à la CCSB.

Il est indiqué que, dans l'attente de la réponse qui sera apportée par la CCSB, la commission urbanisme continuera à travailler sur ces projets de modifications, un bureau d'étude devant assurer la mise à jour de la carte des aléas.

Il est précisé que cette demande formulée à la CCSB est la 1^{ère} démarche à effectuer. La finalisation de cette demande de modification ne sera éventuellement réalisée qu'après avoir eu connaissance du coût de la procédure de modification pour la commune.

Après un long débat entre les membres de la commission urbanisme, chacun défendant ses arguments, les membres du conseil municipal ont mieux pu cerner le sujet avant de se prononcer pour le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour », 2 voix « contre » et 3 abstentions, autorise Monsieur le maire à solliciter la CCSB pour une modification du PLU communal et demande à la CCSB le coût de cette modification pour la commune.

PLU : Assistance d'un bureau d'étude pour l'intégration de la carte des aléas au PLU

Vu le sujet évoqué précédemment sur une demande de modification du PLU communal à la CCSB, Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, rappelle la nécessité de confier à un bureau d'étude l'intégration de la carte des aléas au PLU. Le bureau d'étude Alp'géorisques a établi une proposition d'un montant de 744 € T.T.C avec une option pour une demi-journée de réunion, comprenant les frais de déplacement, à 804 € T.T.C.

L'intervention de ce bureau d'étude ne sera commandée que si la CCSB émet un avis favorable à la demande de procédure de modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions, émet un avis favorable à la réalisation de l'étude telle que présentée sous réserve de l'avis favorable de la CCSB à la demande de procédure de modification.

Pré-dimensionnement d'un système de collecte et de gestion du ruissellement – Proposition de mission

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, rappelle l'existence d'un emplacement réservé (ER8) dans le PLU, situé côté Nord-Ouest du lotissement de la Chapelière, pour la réalisation d'un bassin de rétention.

Dans le cadre de l'avancement du dossier et après avoir eu connaissance que cet emplacement est en dehors d'un cours d'eau, il conviendrait de procéder à un pré-dimensionnement du système de collecte et de gestion du ruissellement incorporant le bassin versant situé à l'Ouest.

Le bureau d'étude Alp'géorisques a établi une proposition de mission au coût de 6 072 € T.T.C avec une option pour une demi-journée de réunion, comprenant le déplacement, à 804 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la réalisation de cette étude telle que présentée, demande à la CCSB si une partie du financement peut être pris en charge pour cette étude.

Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles prévue à l'article 1529 du CGI

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, explique qu'une délibération a été prise en juillet 2012 pour instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement, notamment, par un PLU. Cependant, non retrouvée par les services de la sous-préfecture, cette délibération n'est pas exécutoire. Il est donc proposé de délibérer pour l'instauration de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'instauration de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles prévue à l'article 1529 du CGI.

PLUi-H de la CCSB - avancement du dossier et concertation avec la population

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, rappelle que les différentes commissions intercommunales se sont réunies sur le thème de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

Elle indique que, pour approfondir le diagnostic, le bureau chargé de l'étude de ce PLUi-H a transmis aux communes de la CCSB un questionnaire sur les caractéristiques de chacune d'elles. Il a été complété par la commission urbanisme et remis ce jour-même lors d'un rendez-vous.

Par ailleurs, un registre de concertation continue avec les habitants et les acteurs du territoire est à disposition de chaque administré dans les communes.

En parallèle, les habitants, les agriculteurs et les viticulteurs ont la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les enjeux prioritaires du futur PLUi-H en remplissant un questionnaire disponible en mairie et également directement sur le site de la CCSB, ceci avant le 30 juin 2019.

Vu l'enjeu de cette concertation et la nécessité de récolter le plus grand nombre de réponses représentatives de la population, le conseil municipal est favorable à la diffusion de l'information sur cette concertation par un Pêlé-Mêlé, par un affichage sur le panneau extérieur de la mairie et par son insertion sur le site internet.

Finances

Demande de subvention « les amis du caveau »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'un courrier de demande de subvention avait été lu lors du dernier conseil municipal pour l'achat de tables pour l'étang de la Carelle. La commission tourisme a étudié cette demande lors de sa dernière réunion et propose une subvention de 500 €. Une adjointe souhaite que les personnes membres de l'association « Les amis du caveau » quittent la salle et ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, accepte de verser une subvention de 500 € à l'association « Les amis du caveau » pour l'achat de tables à l'étang de la Carelle.

Décisions modificatives – Virements de crédits

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour :

- la subvention octroyée à l'association « Les amis du caveau »,
- le remboursement à la DGFIP d'une taxe d'aménagement perçue par la commune d'un montant de 3705 € pour un permis de construire qui a été annulé,
- la subvention perçue versée par la Région pour les travaux à l'espace loisirs.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 022 <i>Dépenses imprévues</i>	- 4205 €	
Compte 6574 <i>Sub.fonct.person.droit privé</i>	+500 €	
Compte 023 <i>Virement section d'investissement</i>	+3705 €	
Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 10226 <i>Taxe d'aménagement</i>	+3705 €	
Compte 021 <i>Virement section fonctionnement</i>		+ 3705 €
Compte 1322 <i>Région</i>		+20 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

CCSB : Modification de la convention instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) entre les communes et la CCSB

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis la mise en place du service instructeur de la CCSB en 2014, une convention lie les communes et la CCSB.

Celle-ci a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition auprès de la commune du service de la CCSB, chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune par son maire.

Après trois ans d'application de cette convention, il est apparu opportun de réinterroger le document, dans un souci de renforcement de l'efficacité du service auprès des communes.

Ainsi, sur la base des remontées du service instructeur de la CCSB et des communes, et de l'avis de la commission en charge de l'aménagement de l'espace, il a été proposé de faire évoluer le document. Les principales nouveautés et améliorations de la convention ADS proposées, sont résumées ci-dessous :

- possibilité d'organiser des rendez-vous communes / CCSB / pétitionnaire, sur l'arbitrage de la CCSB, au tarif de 0.2 équivalent PC par rendez-vous.
- tarification particulière pour les permis modificatifs : 0.5 équivalent PC ;
- délai élargi pour l'envoi des projets de décision par la CCSB aux communes : maximum de 5 jours ouvrés avant la fin du délai d'instruction ;
- clarification de la répartition des tâches concernant les renseignements des dossiers à saisir sur le logiciel d'instruction RADS ;
- uniformisation des modes d'envois des différentes pièces par les communes : mail ou courrier.

L'introduction de ces évolutions nécessite l'approbation d'un avenant à la convention passée entre les communes et la Communauté de communes.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.422-1 et L.422-8,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-4-1 et suivants,
Vu la convention approuvée par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2014, et par les conseils municipaux des communes concernées,
Vu le projet d'avenant annexé à la délibération,
Considérant que la commission de la CCSB en charge de l'aménagement de l'espace a émis un avis favorable à ce projet d'avenant en date du 27 novembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 abstention, approuve le projet d'avenant n°1 à la convention, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et à le mettre en œuvre.

CCSB : recomposition du conseil de la CCSB à l'issue des élections municipales de 2020

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'une recomposition de l'organe délibérant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, conformément à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

La répartition du nombre de sièges entre les communes peut se faire :

- selon le droit commun,
- soit par accord local, adopté à la majorité renforcée, c'est-à-dire par la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI, soit par les deux tiers des conseils municipaux des communes représentant la moitié de cette population.

Les délibérations sur un accord local doivent être prises avant le 31 août 2019 et l'absence de délibération ne vaut pas accord.

Selon les simulations réalisées sur le site internet de l'Association des Maires de France, la répartition de droit commun réduit à 60 représentants le nombre de conseillers communautaires, au lieu de 67 actuellement. La répartition serait alors la suivante : Belleville en Beaujolais : 18, Saint Georges de Reneins :6, Beaujeu, Villié-Morgon et Deux-Grosnes :2, les autres communes : 1.

13 accords locaux seraient envisageables, avec un nombre de délégués allant de 55 à 68, avec une réduction du nombre de délégués de Belleville en Beaujolais et Saint Georges de Reneins, et une augmentation du nombre de communes pouvant avoir 2 délégués.

Le bureau de la CCSB et la commission des maires, et après avis des maires de Belleville en Beaujolais et Saint Georges de Reneins, proposent aux conseils municipaux de délibérer pour l'accord local permettant le plus grand nombre de communes à 2 représentants, soit un conseil de 68 conseillers communautaires :

- Belleville en Beaujolais : 14
- Saint Georges de Reneins : 5
- Beaujeu, Villié-Morgon, Deux-Grosnes, Quincié en Beaujolais, Fleurie, Charentay, Cercié, Régnié-Durette, Saint Lager, Lancié, Taponas, Dracé, Odenas, Corcelles en Beaujolais, Juliéna et Lantignié : 2
- Saint Etienne la Varenne, les Ardillats, Saint Didier sur Beaujeu, Saint Igny de Vers, Chénas, Marchampt, Propières, Jullié, Chiroubles, Cenves, Saint Bonnet des Bruyères, Vauxrenard, Aigueperse, Emeringes, Saint Clément de Vers, Azolette et Vernay : 1.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6-1,

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce projet d'accord local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet d'accord local pour un conseil communautaire de 68 conseillers.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel, adjoint aux bâtiments, informe le conseil municipal :

- que les travaux de l'espace loisirs devraient débuter en juillet.
- que la commande pour le remplacement de la croix à la « Croix Blanche » est en cours. Monsieur le Maire demande s'il n'y a pas possibilité de recenser toutes les croix qui se trouvent sur la commune, afin de déposer un dossier d'aide financière auprès de la CCSB pour leur restauration.

Commission fleurissement

Annie Coperet, adjointe, informe le conseil :

- que les plantations de fleurs ont eu lieu le 10 et 13 mai. Elle remercie les membres de la commission pour leur participation.

- que l'aquapack a été installé dans le bac de fleurs sur la place de l'église, l'arrosage automatique pourra être reprogrammé.
- qu'une réunion « jardiner au naturel » aura lieu le 4 juin à Saint Georges de Reneins.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil :

- qu'un forum des acteurs du territoire du Géopark aura lieu le 13 juin.
- que la commission est en pleine réflexion sur la rénovation de l'église, le diocèse a été contacté et une rencontre avec le prêtre a eu lieu dernièrement.
- qu'une réunion organisée par la région aura lieu le 5 juin sur le thème « restaurer les églises et leurs objets mobiliers ».
- qu'une réunion sur le PLUI-H a eu lieu pour référencer tous les bâtiments situés sur la commune apportant un potentiel touristique.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe les conseillers :

- que lors du dernier conseil municipal, Beaujolais Football avait fait une demande, déjà très tardive afin de bénéficier de l'espace loisirs gratuitement pour leur soirée dansante. Cette soirée n'a pas eu lieu, mais la mairie n'a pas été au courant de cette annulation, malgré plusieurs mails envoyés par le secrétariat de mairie. Cette façon de faire est plus qu'incorrecte et le club sera prié dorénavant de respecter scrupuleusement les démarches à suivre pour toute demande de réservation de salles.
- que la soirée étudiante de l'école de management de Lyon n'a pas eu lieu sur la commune, préférence donnée à la salle de Saint Georges de Reneins.
- qu'une réunion a eu lieu pour l'organisation du Tour de France. Les horaires de passage sont : 11h00 pour la caravane, 12h00 pour les personnalités, 13h00 pour les coureurs. En ce qui concerne la décoration du village, la commission fleurissement sera sollicitée. Le groupe KDANSE animera la matinée, le Cru mettra en place une dégustation de Régnié avant le passage des coureurs. Pour les repas, le multiservices proposera du snacking et l'auberge vigneronne, un menu unique. Une réunion est prévue le 4 juin pour finaliser cette organisation.
- que la commission s'est réunie afin de mettre en place des panneaux destinés à l'affichage des manifestations des associations. L'implantation a été définie, reste maintenant à consulter pour le coût des panneaux.
- que l'association de badminton demande l'installation d'un rideau dans la salle des sports entre le terrain de boules et le terrain et ce pour éviter l'éblouissement dû au soleil.
- d'une invitation de Beaujolais Basket pour les phases finales départementales le dimanche 26 mai, il demande si des conseillers sont intéressés pour y aller, sachant que c'est le jour des élections.
- que le 13 juin prochain aura lieu la phase finale du concours de boules vétérans suivie par un repas.
- que la société de chasse a fait une demande pour une vente de pain sur la place le 14 juillet : demande refusée comme cela avait déjà été le cas pour une autre association le 11 novembre dernier.

Commission environnement, SPANC CCSB

Catherine Cinquin informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 16 avril à Saint-Lager concernant :

- le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui exerce sa compétence sur les 35 communes de la CCSB et regroupe 5 800 dispositifs. Ce service effectue plus de 500 contrôles chaque année. A ce jour, 400 réhabilitations d'installations subventionnées ont été réalisées.
- la mise en place d'un service de vidange, programmé avec proposition de deux campagnes par an (juin et octobre pour 2019) à des prix très avantageux. Ce service est proposé à tous les habitants de la CCSB disposant d'un dispositif d'assainissement non collectif.
- la détermination d'un **site NATURA 2000 FR** pour la préservation de la faune et de la flore, ce site concerne les communes riveraines de la Saône (1 041 ha).
- le développement par la CCSB des véhicules roulant au gaz naturel en créant une station GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) ravitaillée en biogaz par des installations locales (projet de méthanisation à Dracé et Belleville) et ce pour un nombre conséquent de véhicules afin que le projet soit économiquement viable.
- un programme d'animation développement durable élaboré par les services de la CCSB : celui-ci s'étale du mois de mai à septembre et comporte une quarantaine d'animations. Les programmes ont été distribués dans les boîtes aux lettres.
- les projets photovoltaïques : 19 toitures de bâtiments publics sont définitivement validées.
- des guides de bonnes pratiques alimentaires à disposition du public.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil que le fauchage des accotements a débuté. Ce travail a été commandé en prestation de service.

Commission urbanisme

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, fait un point sur les demandes d'urbanisme délivrées depuis juin 2018 :

- 22 déclarations préalables de travaux ont été acceptées depuis le 4 juin 2018 pour :

Catherine JOUINEAU : modification de façades « 80 chemin des Ronzes le Py de Bulliat » - GONES TROTTEURS, association gérant la micro-crèche : extension de la maison associative « 117, place de l'église » - Fabien SIRIEX : piscine « 170 route du chalet » - Louis VALLETTE : une clôture « 94 impasse des pommiers » - Jean-Loup et Nicole de LACHEISSERIE : une clôture de lot « lotissement les terrasses de Charlotte » - PCIM pour le compte de Georges MONTEL : pose de panneaux photovoltaïques « 303 chemin de l'étang » - Sébastien CONGRETTEL : modification de façade « 178 rue du bourg » - Sébastien MATHON : un abri voiture « 108 impasse des anémones » - Jordan CLERMIZI et Claire MAZUIR : modifications de façades « 751 montée de la combe » - INOLYS pour le compte de Jean-François MATRAY : pose de panneaux photovoltaïques « 116 chaussée d'Erpent », Pierrick TARDY : aménagement d'une dépendance en garage « 985 route du 1^{er} janvier 1973 » - Jean NOIRARD : construction d'une terrasse « 1008, route des Ronzes », Thijs FRANSEN : piscine à « Lachat ».

- 6 déclarations préalables de travaux ont été acceptées depuis le 1^{er} janvier 2019 pour :

Audrey HARB : piscine « 216 chemin de l'étang » - Julien CARRETTE : modification de façades et agrandissement « 82 chemin des hirondelles » - Jean NOIRARD : modification d'ouverture « 1008, route des Ronzes » - Hôpital de Beaujeu : modifications de façades « 84 impasse de l'amandier » - Nicolas GODEFROID : abri de jardin « lotissement les terrasses de Charlotte » - , Jean-Philippe NUGUET : véranda « 109 impasse des Glycines » - Christophe DIAS : extension de maison d'habitation « 186 route des Plaignes » - Bernard STRIFFLING : pose de panneaux photovoltaïques « 94, chemin des lilas ».

Demandes de permis de construire

- 10 demandes de permis de construire ont été accordées depuis le 4 juin 2018 pour :

Nicolas GODEFROID : maison individuelle « lotissement les terrasses de Charlotte » - Sébastien SAUJOT : maison individuelle « lotissement les terrasses de Charlotte » - Elodie AUJOGUES : extension maison « 20 impasse des roseaux » - Samuel POGNANT : extension maison « 119 route des Plaignes » - Jean-Loup de LACHEISSERIE : maison individuelle « lotissement les terrasses de Charlotte » - Nicolas VINCENT : maison individuelle « lotissement les terrasses de Charlotte » - Kevin JUGNET et Laura MATOS : rénovation et modification d'ouvertures « La Basse Ronze » - Elénore TRIBOULET : aménagement d'un garage en habitation « 165 chemin des charmes » - Virginie GAUTHIER et Bruno BRENDLER : transfert de permis de construire.

- 1 PC a été accepté depuis le 1^{er} janvier 2019 pour :

Bernard COLLONGE : extension « 235 route de Chambéry ».

Certificat d'urbanisme

- 34 certificats d'urbanisme de simple information ont été instruits en 2018 et 28 à ce jour sur 2019.

Questions diverses

Un conseiller demande pourquoi il n'y avait pas de gerbe de fleurs, ni de pavoiement du monument pour le 8 mai. Il lui est répondu qu'habituellement la gerbe de fleurs est prise en charge par les anciens combattants, et que suite à la maladie d'un des leurs, cet achat a été oublié. Une gerbe a été déposée sur le monument aux morts dès le lendemain. Pour le pavoiement des drapeaux, il s'agit effectivement d'un oubli.

Une conseillère souhaiterait savoir s'il y a eu une rencontre suite au mail de M. Lecareux concernant le Rallye des vignes. Monsieur le Maire ainsi que le 1^{er} adjoint l'ont rencontré, mais il n'y a pas encore eu de réunion avec l'ASAB.

Une conseillère signale qu'il y a énormément de bois et branchages cassés au square de la Chapelière, elle précise que beaucoup de personnes fréquentent cet endroit.

Une conseillère signale que les toilettes publiques sont sales en ce moment. Monsieur le Maire précise que le ménage est fait régulièrement mais que ces toilettes servent beaucoup trop souvent « d'abri au chaud ». La suppression du chauffage permettrait peut-être d'éviter cet état de fait.

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie qui a quelques informations à donner aux conseillers sur les problèmes rencontrés lors de la préparation des élections européennes et le déroulement de celles-ci.

La séance est levée à 22h42

